



Date de dépôt : 29 mai 2024

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de Thierry Cerutti, Françoise Sapin, Daniel Sormanni, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Francisco Valentin, Patrick Dimier, Christian Flury, André Python, François Baertschi, Danièle Magnin, Sandro Pistis : Pour une meilleure transversalité des transports publics, élargissons notre vision sur la politique de la mobilité

Rapport de Matthieu Jotterand (page 3)

Proposition de motion (2639-B)

Pour une meilleure transversalité des transports publics, élargissons notre vision sur la politique de la mobilité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l’offre actuelle des TPG, comme tout service de transports publics, étant ajustée à la densité de population, ne peut couvrir de façon optimale les besoins de tous les Genevois, en particulier pour ceux résidant dans les communes périphériques et la campagne genevoise en dehors des heures de pointe ;
- que l’alternative de faire appel à un taxi est onéreuse et ne va pas dans le sens d’une réduction du trafic au centre-ville, et d’une certaine manière entre en compétition avec l’offre des TPG ;
- que l’ère du numérique offre/apporte de nouvelles opportunités de rationalisation et d’optimisation, maintenant facilement accessibles à tous,

invite le Conseil d’Etat

- à considérer la mise en place d’une plateforme informatique de service personnalisé, accessible à tous à travers un smartphone ou téléphone, satisfaisant à tout moment du jour et de la nuit les demandes de prise en charge à domicile et en tout lieu du canton ;
- à optimiser l’offre combinée des TPG avec celles des taxis afin de permettre à tous les Genevois de se déplacer efficacement dans le canton sans faire appel à leur propre véhicule ;
- à synchroniser l’offre des TPG avec celle des taxis genevois détenteurs ou utilisateurs d’une autorisation d’usage accru du domaine public ;
- à tester ce service lors d’évènements majeurs qui contribuent à la saturation du trafic routier (salons et évènements à Palexpo) ;
- à garantir une traçabilité du service et une transparence des coûts d’opération qui permettront à chacun d’avoir un compte-rendu de son utilisation du service.

Rapport de Matthieu Jotterand

La motion 2639 était déjà passée une première fois en commission et elle avait été largement refusée. Pour les détails, se référer au rapport M 2639-A.

Une majorité de la plénière a décidé de renvoyer la motion en commission pour des raisons qui semblaient assez obscures à la commission des transports au moment de traiter à nouveau cet objet.

Le 12 mars 2024, sous la présidence de M. Stéphane Florey, la commission a décidé d'auditionner le département de la santé et des mobilités, ce qui eut lieu sous la même présidence, le 23 avril 2024.

La proposition de motion était liée, là aussi pour des raisons qui ne paraissaient plus évidentes, au PL 13204, qui a concentré la majorité de l'audition.

Au sujet de la motion 2639, M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet a indiqué que la première invite leur paraissait très pertinente, mais que les motionnaires enfoncent une porte ouverte. Dans le cadre du plan d'action des transports collectifs (PATC), adopté à l'unanimité, les députés ont déjà dit ce qu'ils souhaitaient. Le PATC améliore déjà la desserte dans les zones moins urbanisées, notamment avec tpgFlex dans la zone de la Champagne et Seymaz-Voirons. Cette motion a ainsi déjà été concrétisée. Les députés auront bientôt l'occasion de se prononcer sur le contrat de prestations TPG qui fait ensuite le lien financier. L'offre nocturne a été étoffée et celle-ci augmente de 35%. Le magistrat a le sentiment que le travail a déjà été fait ces derniers mois.

Lors de la discussion qui a suivi l'audition, un·e commissaire socialiste dit penser que la motion est caduque. Il ou elle estime que les TPG sont très actifs pour développer le transport à la demande et la multimodalité. Cette motion enfonce des portes ouvertes. Elle pourrait donc selon lui ou elle largement être retirée.

Un·e commissaire du Centre affirme que son parti refusera également la motion.

Un·e commissaire UDC annonce que son parti s'abstiendra sur cette motion, car le RD concernant la stratégie des transports publics a été accepté. Ce sont des propositions qui auraient pu être incluses dans la résolution et la motion ne fait donc selon lui ou elle plus de sens.

Un·e commissaire PLR affirme que son parti partage cet avis et s'abstiendra également.

Vote

Le président met au vote la M 2639-A :

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions :	6 (2 UDC, 4 PLR)

La M 2639-A est rejetée.